

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le quinze du mois de décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CHAILLEVETTE, dûment convoqué le 9 décembre 2020, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Guy MARY, maire.

Présents : Messieurs Guy MARY, Didier RIOTTO, Jean-Michel CHOCHOY, Vincent BÉCAUD, Jacques GUILLOT, Gérard GUILLON, Mesdames Angèle BAZIN, Émilie SIBAUD, Claire MENARD, Anne-Cécile QUÉROU, Delphine CHALLENGE, Corinne BOSSUET, Marie-José BESSON, Josiane POITEVIN

Absents excusés : Monsieur Vincent DUPORT ayant donné pouvoir à Madame Angèle BAZIN, Madame Evelyne RÉA ayant donné pouvoir à Madame Emilie SIBAUD, Madame Marie SENGELIN ayant donné pouvoir à Madame Marie-José BESSON, Philippe MENADIER ayant donné pouvoir à Monsieur Didier RIOTTO

Absents excusés : Madame Catherine BOUYER

Le conseil municipal désigne Monsieur Didier RIOTTO secrétaire de séance.

2020DEC01 : Remplacement de Monsieur Yann LEJEUNE, conseiller municipal démissionnaire et installation de Madame Corinne BOSSUET

Monsieur Yann LEJEUNE a remis à Monsieur le Maire, le 4 novembre 2020 sa démission du Conseil Municipal. Conformément à l'article L 270 du code électoral, Madame Corinne BOSSUET, la suivante de la liste « bien vivre ensemble », prend la place de Monsieur Yann LEJEUNE. Le Conseil Municipal prend acte de l'installation de Madame Corinne BOSSUET au sein du conseil municipal.

2020DEC02 : Approbation du PV de la réunion du conseil municipal du 3 novembre 2020

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 3 novembre 2020

2020 DEC03 : Clôture du budget du port

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la réglementation applicable à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation des territoires,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2018JUILLET02 approuvant l'avenant n° 2 au cahier des charges de la concession des ports de CHAILLEVETTE, approuvé par la commune le 31 juillet 2001 actant la fin de la concession du port à la commune à la date du 31 décembre 2019,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020FEV03, en date du 27 février 2020 concernant l'approbation du compte administratif des ports de la commune CHAILLEVETTE

Considérant la reprise de compétence du domaine portuaire par le Département et la création du Syndicat Mixte des Ports de l'Estuaire de la Seudre,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de clôturer le budget du port et de reprendre l'ensemble de l'actif et du passif au budget de la commune.

2020DEC04 : Natation scolaire

Le Maire informe le Conseil municipal que, pour l'année scolaire 2020-2021, les séances de natation scolaire, sont prévues par le SIVU piscine de septembre à décembre 2020.

L'utilisation de la piscine sera facturée 4.35 € par élève et par séance, soit 43.50 € par élève pour une série de 10 séances.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- accepte le tarif défini par le SIVU Piscine de Saujon pour permettre aux enfants de l'école de participer au cycle de natation scolaire 2020-2021,

- s'engage à prendre en charge la dépense correspondant au projet pédagogique de natation scolaire 2020-2021, comprenant l'utilisation de la piscine de SAUJON ainsi que le transport par autocar
- autorise le maire à signer la convention de natation scolaire pour l'année à venir.

2020DEC05 : Désignation des membres de la commission d'appel d'offre (CAO)

Bien que ce ne soit pas obligatoire dans les commune de moins de 3 500 habitants pour les marchés à procédure adaptée (MAPA), Monsieur le Maire propose de constituer une commission d'appel d'offre en vue de ceux à venir, et notamment pour l'appel d'offre de révision du PLU.

Il rappelle que selon l'article 22 du code des marchés publics, la commission est composée pour les communes de moins de 3 500 habitants, du Maire ou de son représentant et de 3 titulaires et 3 suppléants, élus parmi les membres du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Les candidats à la commission d'appel d'offre sont :

Liste Bien vivre ensemble

<i>SIBAUD Emilie</i>	<i>Titulaire</i>	<i>BAZIN Angèle</i>	<i>Suppléante</i>
<i>RIOTTO Didier</i>	<i>Titulaire</i>	<i>CHOCHOY Jean-Michel</i>	<i>Suppléant</i>
<i>RÉA Évelyne</i>	<i>Titulaire</i>	<i>BOSSUET Corinne</i>	<i>Suppléante</i>

Liste agir aujourd'hui pour demain

<i>GUILLOT Jacques</i>	<i>Titulaire</i>	<i>BESSON Marie-José</i>	<i>Suppléante</i>
------------------------	------------------	--------------------------	-------------------

Liste Chaillevette nous ressemble-Chaillevette nous rassemble

<i>POITEVIN Josiane</i>	<i>Titulaire</i>	<i>BOUYER Catherine</i>	<i>Suppléante</i>
-------------------------	------------------	-------------------------	-------------------

Le vote est effectué à main levée selon la délibération 2020JUILLET10.

Liste Bien vivre ensemble 13 voix

Liste agir aujourd'hui pour demain 3 voix

Liste Chaillevette nous ressemble-Chaillevette nous rassemble 2 voix

La CAO sera donc composée comme suit :

<i>SIBAUD Emilie</i>	<i>Titulaire</i>	<i>BAZIN Angèle</i>	<i>Suppléante</i>
<i>RIOTTO Didier</i>	<i>Titulaire</i>	<i>CHOCHOY Jean-Michel</i>	<i>Suppléant</i>
<i>GUILLOT Jacques</i>	<i>Titulaire</i>	<i>BESSON Marie-José</i>	<i>Suppléante</i>

2020DEC06 : Décision modificative n° 2

Monsieur le maire informe, qu'à la vérification des comptes par le nouveau trésorier, la commune doit amortir les dépenses concernant les logiciels et les recettes afférentes. Aussi, concernant l'achat du logiciel CONCERTO en 2017 qui sert à la facturation de la cantine et de la garderie d'un montant de 5152.80 euros, et la subvention correspondante de 5144.99 euros, il convient que le conseil municipal se prononce sur la durée de l'amortissement. Le solde résiduel entre la dépense et la recette étant de 7.81 euros.

Il s'agit également d'enregistrer les travaux en régie effectués par les agents municipaux sur des projets communaux afin d'intégrer la valeur des travaux réalisés au patrimoine communal. Il est également proposé d'abonder le CCAS afin de lui recréer des fonds suite à des dépenses importantes pour des travaux en secours d'urgence.

Il faudra également abonder le compte d'excédent pour en permettre le versement au Syndicat Mixte des Ports de la Seudre du montant de 146 478.21 € correspondant à l'excédent d'investissement du budget des Ports en 2019. Cette même somme sera réinjectée au budget de la commune par le trésorier une fois qu'il aura soldé les écritures des budgets portuaires des communes de Seudre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- d'amortir la totalité de la dépense du logiciel et de la subvention sur un seul exercice budgétaire
- de passer les écritures telles que proposées sur la décision modificative suivante

N° DM	Date	Objet	Montant
2	15/12/2020	DM 2 Commune	
		6161 - Multirisques	-3 000,00
		657362 - CCAS	3 000,00
		6811 - Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corporelles	5 152,80
		TOTAL FONCTIONNEMENT	5 152,80
		13917 - Budget communautaire et fonds structurels	5 144,99
		202 - Frais liés doc. urbanisme & numérisation cadastre	31 330,19
		2113 - Terrains aménagés autres que voirie	3 000,00
		2113 - Terrains aménagés autres que voirie	1 000,00
		21312 - Bâtiments scolaires	19 000,00
		2135 - Instal.géné.,agencements,aménagements des construc	10 000,00
		2151 - Réseaux de voirie	6 000,00
		21534 - Réseaux d'électrification	500,00
		2111 - Terrains nus	150 000,00
		Opération 109	
		TOTAL INVESTISSEMENT	225 975,18
		TOTAL DEPENSES	231 127,98
		722 - Immobilisations corporelles	39 500,00
		777 - Quote-part des subv.d'inv.transf.au cpte de résul.	5 144,99
		TOTAL FONCTIONNEMENT	44 644,99
		2031 - Frais d'études	31 330,19
		28051 - Concessions et droits similaires	5 152,80
		1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	150 000,00
		TOTAL INVESTISSEMENT	186 482,99
		TOTAL RECETTES	231 127,98
TOTAL GENERAL DES DEPENSES			231 127,98
TOTAL GENERAL DES RECETTES			231 127,98

2020DEC07 : Tarifs 2021

Suite à la réunion de la commission finances du 30 novembre dernier, il est proposé, de ne pas modifier les tarifs municipaux à l'exception des frais de conduite d'animaux.

MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES FETES								
	LA JOURNÉE				LE WEK END			
	<i>du 15/10 au 15/04 chauffage inclus</i>		<i>du 16/04 au 14/10 sans chauffage</i>		<i>du 15/10 au 15/04 chauffage inclus</i>		<i>du 16/04 au 14/10 sans chauffage</i>	
ASSOCIATIONS ET RÉSIDENTS COMMUNE	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Grande salle	230,00 €	230,00 €	150,00 €	150,00 €	365,00 €	365,00 €	235,00 €	235,00 €
Cuisine	105,00 €	105,00 €	105,00 €	105,00 €	140,00 €	140,00 €	140,00 €	140,00 €
Petite salle	130,00 €	130,00 €	90,00 €	90,00 €	195,00 €	195,00 €	140,00 €	140,00 €
ASSOCIATIONS ET RÉSIDENTS HORS COMMUNE								
Grande salle	510,00 €	510,00 €	410,00 €	410,00 €	710,00 €	710,00 €	510,00 €	510,00 €
Cuisine	210,00 €	210,00 €	210,00 €	210,00 €	260,00 €	260,00 €	260,00 €	260,00 €
Petite salle	260,00 €	260,00 €	180,00 €	180,00 €	320,00 €	320,00 €	260,00 €	260,00 €
<i>Enseignement activités hors week-end</i>	<i>Forfait 1 heure/sem.</i>		<i>Forfait 2 heures/sem.</i>		<i>Forfait 3 heures/sem.</i>		<i>Forfait 4 heures/sem.</i>	
Tarif mensuel	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Petite salle	25,00 €	25,00 €	50,00 €	50,00 €	75,00 €	75,00 €	100,00 €	100,00 €
Grande salle	100,00 €	100,00 €	150,00 €	150,00 €	200,00 €	200,00 €	250,00 €	250,00 €
Mise à disposition de la vaisselle								
Assiette, verre couvert, plat, saladier, etc...	0,10 € la pièce							
Forfait assiette, saladier, plat perdu ou cassé	2,50 € la pièce							
Forfait verre perdu ou cassé	1,10 € la pièce							
Forfait couvert perdu ou cassé	0,50 € la pièce							
Mise à disposition de tables, chaises avec minimum de 10 €								
La table	2,00 €							
la chaise	0,50 €							
Forfait table cassée ou manquante	100,00 €							
Forfait chaise cassée ou manquante	50,00 €							
PHOTOCOPIE								
A4 noir et blanc	0,25 €							
A4 couleur	0,50 €							
A3 noir et blanc	1,00 €							
A3 couleur	2,00 €							
Fax	2,20 €							
ENCART PUBLICITAIRE - pour 2 numéros								
Page entière	370,00 €			1/4 page			160,00 €	
1/2 page	285,00 €			1/6 page			120,00 €	
1/3 page	185,00 €			1/12 page			60,00 €	
1ère parution gratuite pour une installation ou reprise d'activité sur la commune								

CIMETIÈRE	
Concession trentenaire pour inhumation	160,00 € (2016 : 152,88€)Concession de 2,60 m x 1,40 m soit 3,64 m ²
Case 1 an columbaruim	160,00 €
Case 10 ans columbaruim	375,00 €
Case 30 ans columbaruim	860,00 €
Dispersion cendre au jardin du souvenir	30,00 €
fourniture d'une plaque non gravée	65,00 €
OCCUPATION DOMAINE PUBLIC (inchangé)	
	16,00 € le m ²
FRAIS DE CONDUITE D'ANIMAUX	
	80,00 € transfert vers un refuge d'animaux
Heures d'agents	40,00 €
Tarifs horaire si utilisation petit matériel	25,00 €
Tarifs horaire si utilisation gros matériel	115,00 €
Bois	30 € le strère (minimum 5 cm de diamètre non livré)
Charbonnette	15 € le strère (à récupérer aux ateliers ou sur site)

Les tarifs de cantine et garderie restent inchangés :

CANTINE

MATERNELLE	ÉLEMENTAIRE	ADULTES
2,90 €	3,05 €	4,80 €

GARDERIE

MATIN		SOIR	
QF < 760	QF ≥ 760	QF < 760	QF ≥ 760
1,20 €	1,40 €	1,60 €	1,80 €

2020DEC08 : Remplacement de Monsieur LEJEUNE aux commissions de travail de la CARA

Suite à la démission de Monsieur LEJEUNE, le conseil municipal désigne un nouveau délégué suppléant à la commission « activités de pleine nature » de la CARA. Le vote est effectué à main levée selon la délibération 2020JUILLET10.

- Madame Evelyne RÉA, seule candidate, est élue par 18 voix.

2020DEC09 : Remplacement de Monsieur LEJEUNE aux commissions finances, vie scolaire- jeunesse - animation- culture-sport-tourisme et information- communication de la commune

Suite à la démission de Monsieur LEJEUNE le conseil municipal désigne un nouveau membre aux commissions finances, vie scolaire- jeunesse -animation- culture-sport-tourisme et information communication. Le vote est effectué à main levée selon la délibération 2020JUILLET10.

Commission finances :

- Madame Corinne BOSSUET, seule candidate, est élue par 18 voix.

Commission vie scolaire – jeunesse - animation – culture - sport :

- Madame Corinne BOSSUET, seule candidate, est élue par 18 voix.

Commission information communication :

- Madame Corinne BOSSUET, seule candidate, est élue par 18 voix.

2020DEC10 : Remplacement de Madame Delphine CHALLENGE au CCAS

Suite à la démission de Madame CHALLENGE du CCAS, le conseil municipal désigne un nouveau membre au CCAS parmi les élus de la commune. Le vote est effectué à main levée selon la délibération 2020JUILLET10.

- Madame Corinne BOSSUET, seule candidate, est élue par 18 voix.

2020DEC11 : Remplacement de Madame Delphine CHALLENGE à la commission vie locale - action sociale

Suite à la démission de Madame CHALLENGE de la commission vie locale-action sociale, le conseil municipal désigne un nouveau membre à la commission vie locale-action sociale. Le vote est effectué à main levée selon la délibération 2020JUILLET10.

- Madame Corinne BOSSUET, seule candidate, est élue par 18 voix.

2020DEC12 : Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement des eaux usées

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement des eaux usées pour l'exercice 2019, dont le conseil communautaire a pris acte le 16 octobre 2020. Il précise que ce document obligatoire permet de présenter le service, faire le bilan technique et financier de l'exercice, informer des orientations pour l'avenir et renseigner sur les indicateurs de performance.

Le Conseil Municipal a pris connaissance de ce rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement des eaux usées pour l'exercice 2019 présenté par le Service Public d'Assainissement Non collectif (S.P.A.N.C.)

Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

En application de l'article L.2122-3 DU CGCT, le maire rend compte des décisions prises dans le cadre de ses délégations

N°	Date	Objet	Montant
670	12/11/2020	Fournitures illuminations	669.96
671	19/11/2020	Remplacement poteau jeux	516.00
693	26/11/82020	Robinet maternelle	551.76
743	10/12/2020	Changement borne incendie rue de Chatressac	2386.34
744	10/12/2020	Cache poubelle	1140.00
745	10/12/2020	Changement baie de brassage informatique	1273.31

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Bon pour affichage